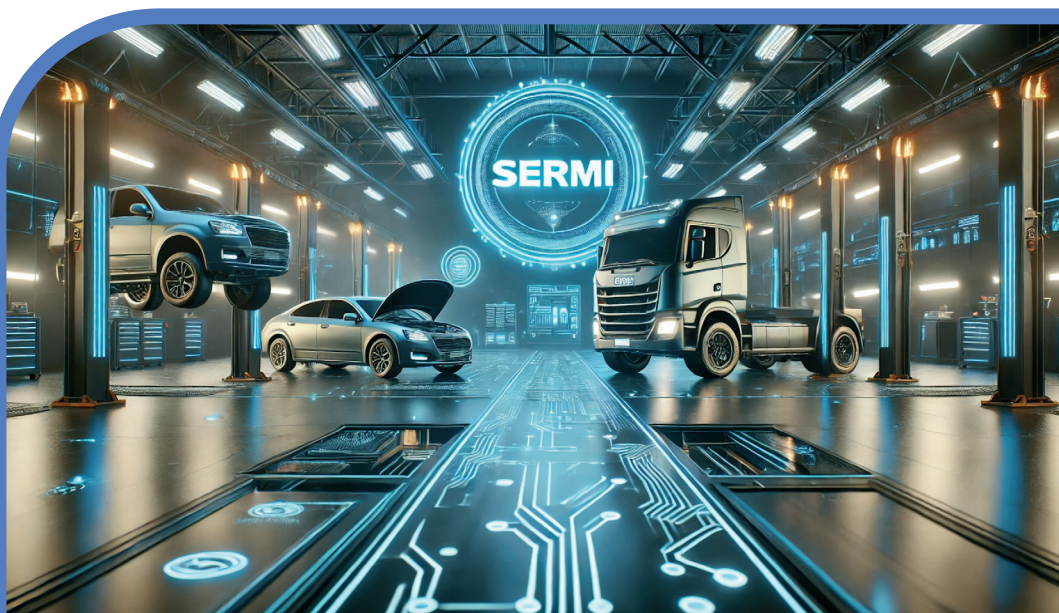




SERMI

Une certification incontournable pour les professionnels de l'entretien et de la réparation automobile qui s'applique à tous les opérateurs VP, VU et PL.



SOMMAIRE

P3	L'ESSENTIEL
P4	LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
P5	LES ENJEUX POUR LES RÉPARATEURS
P6	PROCESS DE CERTIFICATION
P7	EN PRATIQUE AVANT - APRÈS
P8	LES EQUIPEMENTS NÉCESSAIRES
P9	LA CERTIFICATION SERMI, MODE D'EMPLOI
P10 - P11	LES QUESTIONS À SE POSER



L'ESSENTIEL

Déployé officiellement depuis le 1er novembre 2024, le dispositif SERMI (Security-Related Repair and Maintenance Information) repose sur un cadre réglementaire européen. Il permet aux réparateurs indépendants d'accéder aux informations relatives à l'inviolabilité des véhicules en toute autonomie.

Cette certification vise à garantir que seuls les opérateurs autorisés et certifiés peuvent accéder aux données liées à l'inviolabilité des véhicules, comme les systèmes antivols et les systèmes de diagnostics avancés.

Cette certification délivrée par des organismes indépendants et accrédités s'appuie sur un référentiel conçu pour garantir que les réparateurs indépendants et les autres opérateurs respectent les normes de sécurité et de protection des données requises pour accéder aux informations sensibles des véhicules.

MOBILIANS 43 bis, route de Vaugirard - CS80016 92197 Meudon CEDEX
Tél : 01 40 99 55 00 - Conception Infopro-Digital - Tirage 8 000 exemplaires
Dépôt légal décembre 2024 - Tous droits réservés - Reproduction et diffusion
même partielles, interdites sans l'accord préalable de MOBILIANS

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

MOBILIANS a joué un rôle clé dans l'initiative visant à établir le SERMI en France. Suite à des premiers contacts initiés à l'automne 2022, MOBILIANS a saisi le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) en décembre 2023, afin de demander le déploiement en France de l'accréditation des organismes d'évaluation dans le cadre du dispositif SERMI.

Le COFRAC, en tant qu'organisme d'accréditation en France, a ensuite développé et rendu opérationnel le dispositif d'accréditation.

MOBILIANS reste impliqué dans le processus de mise en place du SERMI en France. Il veille à une coopération étroite entre les différents acteurs de la filière et les organismes d'évaluation de certification.

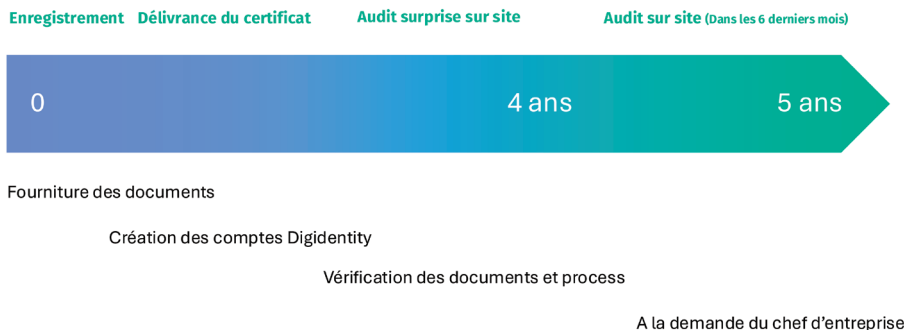
LES ENJEUX POUR LES RÉPARATEURS

- **Objectif** : assurer que les informations d'inviolabilité des véhicules ne soient accessibles qu'aux opérateurs qualifiés et certifiés, garantissant ainsi la sécurité des véhicules.
- **Certification** : les entreprises doivent obtenir la certification SERMI et les employés être autorisés pour pouvoir accéder aux informations liées à la sécurité des véhicules. Cette certification implique des vérifications de la structure de l'entreprise, de ses processus, l'absence de pratiques illégales ainsi que les compétences et l'absence de condamnations des employés intervenant dans le cadre du SERMI. Elle est attribuée par des organismes tiers indépendants (OEC*) eux-mêmes accrédités par le COFRAC.
- **Conditions d'accès à ces données** : une fois certifiées, les entreprises peuvent accéder aux informations d'inviolabilité pour toutes les marques de véhicules, permettant la réalisation de l'intégralité des réparations et des diagnostics, en toute indépendance.
- **Acteurs de la filière concernés** : la certification s'applique à tous les opérateurs VP, VU et PL, que ce soient les réparateurs agréés lorsqu'ils interviennent sur un véhicule en dehors de leur marque, les réparateurs indépendants, les équipementiers et les fournisseurs de services à distance (RSS**), mais également les acteurs du remanufacturing ou les organismes de formation.

* OEC Organisme d'Évaluation de Conformité

** RSS Remote Service Suppliers (Fournisseur de Service à Distance)

PROCESS DE CERTIFICATION



En pratique

- **Déploiement** : le dispositif SERMI est officiellement actif en France depuis le 1^{er} novembre 2024.
- **Coût** : l'estimation donnée par les organismes est entre 1500€ et 2000€ HT pour une durée de 5 ans, soit un coût moyen entre 25€ et 30€ HT mois.
- **Comment être certifié SERMI** : auprès d'un organisme accrédité tel que DEKRA Certification ou SGS Certification.

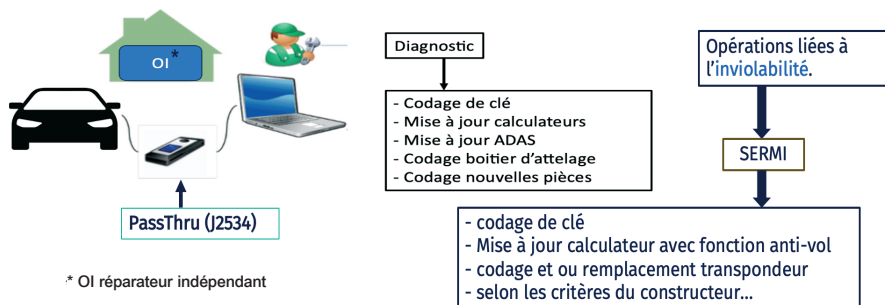
À retenir

La certification SERMI est cruciale :

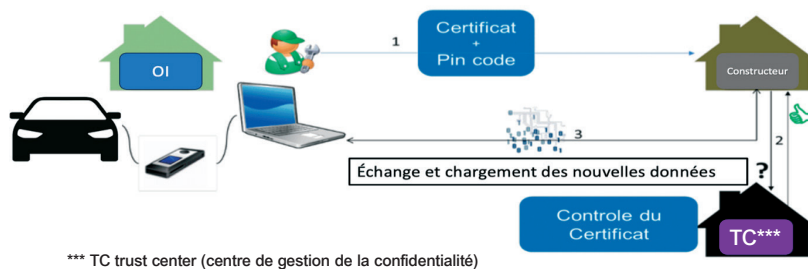
- d'une part, elle permet aux opérateurs indépendants lorsqu'ils sont certifiés, de pouvoir accéder à l'ensemble des informations et données leur permettant d'intervenir sur l'ensemble du parc automobile, de manière autonome.
- et d'autre part, elle garantit que les réparations des véhicules actuels, qui dépendent fortement des systèmes électroniques et des données intervenants dans la sécurisation des véhicules, soient effectuées par des professionnels qualifiés et dignes de confiance, limitant ainsi les risques de vol.

EN PRATIQUE AVANT - APRÈS

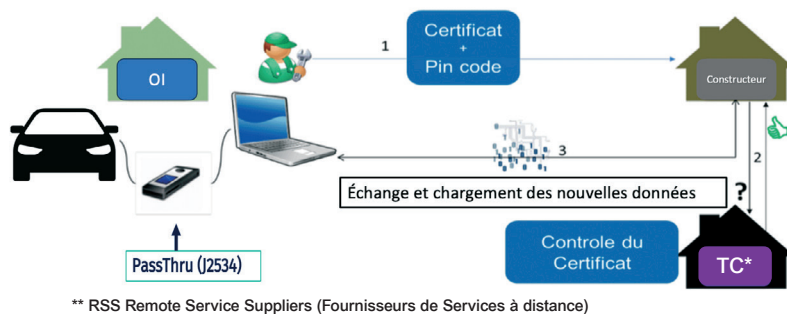
Fonctionnement avant le 1^{er} novembre 2024 :



Fonctionnement de l'OI* depuis 1^{er} novembre 2024 :



Fonctionnement de l'OI* en passant par un RSS** depuis le 1^{er} novembre 2024 :



LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

1 ● Ordinateur (PC) ou portable

Système d'exploitation compatible : généralement **Windows 6, 7, 10.**

2 ● Interface de communication Pass Thru (J2534)

Il s'agit d'une interface matérielle qui fait le lien entre l'ordinateur et le calculateur du véhicule.

L'interface doit être compatible avec la norme J2534, qui est exigée par les constructeurs pour l'accès aux informations et reprogrammations des véhicules.

3 ● Abonnement ou accès aux portails des constructeurs

Il est nécessaire de souscrire un abonnement auprès des différents constructeurs automobiles pour accéder à leurs logiciels de diagnostic et de programmation.

Ces portails permettent de télécharger les mises à jour logicielles et d'accéder aux informations nécessaires pour reprogrammer des calculateurs spécifiques.

4 ● Connexion Internet stable

Une bonne connexion Internet est essentielle pour télécharger les logiciels, les mises à jour, et pour accéder aux serveurs des constructeurs automobiles en temps réel lors des opérations de reprogrammation. (Morgon Telecom et MOBILIANS se sont associés pour créer des solutions de Très Haut Débit)

5 ● Alimentation électrique stable

Un chargeur de batterie ou un équipement qui assure que la batterie du véhicule reste chargée pendant les phases critiques de la reprogrammation, car une coupure d'alimentation pendant une opération de flashage pourrait endommager le calculateur.

En conclusion, il faut à la fois du matériel compatible avec la norme J2534 et des abonnements aux logiciels des constructeurs pour travailler efficacement avec le Pass Thru.

LA CERTIFICATION SERMI, MODE D'EMPLOI

Un réparateur indépendant doit fournir certains documents pour prouver la conformité de son entreprise et des employés concernés. Voici les principaux documents à préparer :

Documents pour obtenir cette accréditation **SERMI** :

- **preuve d'une activité commerciale légitime** : cela peut inclure l'immatriculation de l'entreprise, des statuts ou un extrait de registre de commerce.
- **attestation d'assurance responsabilité civile** : une preuve que l'entreprise est couverte pour toute activité de réparation ou d'entretien.
- **déclaration sur l'honneur** signée par le chef d'entreprise : elle atteste que l'entreprise est légitime et respecte la réglementation en vigueur.
- **extrait de casier judiciaire** du chef d'entreprise (casier judiciaire B3) : il doit prouver qu'il n'y a pas d'antécédents criminels pouvant poser problème.
- **liste des employés autorisés** à accéder aux données d'inviolabilité : cette liste doit inclure leurs fonctions et responsabilités au sein de l'entreprise.

Documents pour l'autorisation des salariés :

- **justificatif d'identité** des salariés à autoriser (copie de la carte d'identité, passeport, etc.).
- **extrait de casier judiciaire des salariés concernés** (également le B3) : pour garantir qu'aucun employé n'a d'antécédents qui pourraient poser problème pour l'accès aux données sécurisées.
- **attestation de fonction ou contrat de travail** : il peut être nécessaire de prouver que le salarié en question est employé par l'entreprise et qu'il a les responsabilités nécessaires.

Dossier pour l'organisme certificateur (OEC*) :

- **soumission du dossier complet à un organisme tiers**
C'est cet organisme qui vérifiera les pièces soumises et effectuera une inspection pour valider que l'entreprise et ses employés respectent les critères du SERMI.

Ces documents visent à garantir que l'entreprise et ses salariés répondent aux exigences légales et de sécurité pour accéder aux données sensibles des véhicules. Pour toute information plus spécifique et les détails, il est conseillé de consulter l'organisme de certification que vous avez choisi (ex. DEKRA, SGS).

LES QUESTIONS À SE POSER :

➤ Je suis agent de marque, comment ça se passe ? Suis-je obligé d'être certifié SERMI ?

- En tant que réparateur de marque, vous avez déjà accès à ces éléments pour votre marque. C'est uniquement si vous avez l'intention d'intervenir sur d'autres marques que vous ne représentez pas que vous devrez être certifié SERMI.

➤ Je rénove et répare des calculateurs, est-ce que je peux obtenir cette certification ?

- Oui, vous pouvez obtenir cette certification si vous respectez toutes les exigences du SERMI, notamment celles liées à la protection des données et à la sécurité. Assurez-vous de ne pas altérer ou désactiver les systèmes de protection contre le vol dans le cadre de vos réparations.

➤ Je suis OI et je suis agréé par mon panneau de marque (BCS/Eurorepar/Motrio, etc), suis-je obligé d'être certifié SERMI pour réaliser ces interventions ?

- Oui, votre RSS sera certifié et aura l'obligation de vérifier que vous l'êtes aussi.

➤ Je suis garage AD expert, le RSS me propose tous ces services, mais suis-je obligé d'être certifié SERMI ?

- Oui, c'est obligatoire pour les aspects liés à l'inviolabilité.

➤ Je suis équipementier, je fais des outils de diagnostic pour les ateliers, je suis déclaré en tant que RSS et je suis aussi dans un bureau d'étude pour entrer des véhicules et faire des vérifications de soft. Comment ça se passe ?

- Pas de changement si vous ne touchez pas à la partie inviolabilité.
- Vous ne pouvez pas être OI et RSS avec la même identité juridique.

➤ Est-ce le constructeur ou le concessionnaire qui fera la démarche pour un OI ?

- Non, chaque OI doit en faire la demande individuellement.

➤ À partir de quand puis-je être certifié ?

- À partir du 1er novembre 2024, date d'entrée en vigueur officielle. Le temps de fournir la partie documentaire et de valider les éléments, il faut compter 15 jours à 3 semaines si le dossier est complet.

➤ En combien de temps peut-on obtenir un casier judiciaire ?

Le bulletin n°3 est un document confidentiel et strictement personnel.

- Il ne peut être demandé que par la personne qu'il concerne.
- 2 semaines par courrier.
- Moins d'une heure via le téléservice.

➤ **Quelle est la durée et le coût de cet agrément ?**

- La durée de validité est de 5 ans
- Le prix varie selon le nombre de salariés que vous souhaitez accréditer
- Un tarif négocié existe pour les adhérents MOBILIANS (pour Dekra et SGS)

➤ **Est-ce que les codes de taille de clé seront disponibles avec cette certification ?**

- Cela dépendra de l'ouverture d'accès que le constructeur aura déterminée. En toute logique, toutes les données liées à l'inviolabilité devront être disponibles.

➤ **Le SERMI est déjà déployé à l'étranger, comment ça se passe ?**

- Le processus est identique à celui en France. Il est obligatoire d'être certifié SERMI pour accéder aux données de sécurité des véhicules et pour effectuer certaines réparations. Les entreprises doivent être agréées et les opérateurs certifiés, avec des exigences similaires en termes de documentation et de validation de l'identité.

➤ **J'ai commandé une pièce dans un pays où le SERMI est déjà en place, mais je n'arrive pas à la commander.**

- Comme c'est une certification en cours de déploiement en France, c'est un blocage du constructeur (allemand) qui interdit les achats en ligne pour les pays non encore certifiés.

➤ **Comment se passe l'identification lors de la demande de connexion aux serveurs ?**

- L'entreprise est agréée et l'opérateur est certifié. Le salarié devra installer une application d'authentification sur un téléphone professionnel ou personnel afin de valider son identité.
- La certification SERMI est bipartite : l'entreprise est certifiée et le salarié est autorisé, l'un ne va pas sans l'autre.

➤ **Comment ça se passe si mon technicien démissionne, est-ce qu'il part avec sa certification SERMI ?**

- Le technicien devra obtenir une nouvelle certification dans son nouveau lieu de travail, et l'employeur devra signaler à l'organisme certificateur la suppression du salarié de son site de rattachement.
- De même que si le salarié est licencié pour avoir fraudé avec sa certification, il ne pourra plus être certifié ailleurs et devra aussi le signaler à l'organisme.

Contacts des organismes agréés :

www.dekra-certification.fr
email : sermi.fr@dekra.com

www.sgs.com/fr-fr
email : fr.sermi@sgs.com

Toutes les informations sont à retrouver sur notre site :
www.mobilians.fr



MOBI | Les entreprises
de la mobilité
LIANS